



Syndicat Francilien
Communication
Conseil, Culture



PIC LOGNES

Mardi 4 août 2009

Syndicat CFDT SF3C 64 rue de Saintonge 75003 Paris

☎ 01.40.29.82.00 Mail : contact@cfdtSF3C.org

Contact sylvie FIGUIERE 06.71.57.13.01

Remboursement des frais de transport Une avancée sur Gonesse et Wissous, Mais toujours rien sur Lognes !!!

La Poste a adressé à la fin du mois de mai à l'ensemble des postiers franciliens un joli courrier les informant des nouvelles modalités en matière de remboursements de frais de transport. Désormais elle disait vouloir se mettre en conformité avec la réglementation sociale et fiscale. Pour ce faire, elle remettait à jour ses fichiers en demandant à tous les bénéficiaires de remboursements de frais de transport de remplir l'imprimé joint au courrier et surtout de fournir tous les justificatifs.

Pire, certaines DOTC enclines aux excès de zèle, ont adressé un courrier nominatif aux agents les informant que faute de justificatif, la Poste pourrait appliquer la rétroactivité. En clair, réclamer les sommes versées au titre des remboursements de frais de transport, et cela sur plusieurs mois.

Pour la CFDT, c'était inacceptable. Il était hors de question que des agents remboursent des sommes perçues au titre des frais de transport sous prétexte qu'ils n'avaient pas de justificatifs.

La prise en charge des frais de transport a toujours été assujettie à la présentation de justificatifs d'abonnements RATP ou SNCF. Pourtant La Poste a toujours été relativement laxiste sur le sujet. Et pour cause !!! Il lui était difficile d'exiger des justificatifs alors qu'elle savait pertinemment qu'avec la mise en place d'horaires atypiques, l'installation de PIC en zones industrielles très mal desservies par les transports en commun, elle obligeait un grand nombre de ses agents à utiliser leur véhicule personnel.

Pour la CFDT, les postiers n'avaient pas à être victimes des choix politiques et stratégiques de La Poste. Ils utilisaient pour la plupart leur véhicule personnel parce qu'ils y étaient forcés. La Poste devait en tenir compte...

Sur les centres courriers, nous voyons de plus en plus fleurir d'horaires atypiques, des prises de services matinales (5h notamment).

Sur la plupart des PIC 75 à 85% des agents utilisent, faute de transports en commun adaptés, leur véhicule personnel.

Sur Gonesse et Wissous, une grande partie des agents bénéficiaient de frais de transports mais utilisaient leur véhicule personnel. Et pour cause, ces deux PIC sont, comme toutes les PIC d'Ile de France très excentrées. Les transports en commun sont dans la plupart du temps inadaptés. Un accord verbal avait été passé afin que les agents qui percevaient autrefois des remboursements de frais de transports continuent à en bénéficier sans avoir de justificatif à fournir. Avec ces nouvelles modalités, tout était remis en cause. C'était plus de 1000 agents au total qui auraient continué contraints et forcés d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail sans aucune prise en charge de La Poste. La perte de pouvoir d'achat était considérable et allait placer ces collègues dans une impasse financière.



Pour la CFDT, La Poste devait prendre en charge une partie des frais d'essence notamment sur les 3 PIC d'Ile de France. C'était parfaitement légal puisqu'un décret paru le 30 décembre 2008 le permettait.

Face à ce cataclysme, la CFDT se devait de réagir. Nous avons fait tourner des pétitions sur toute l'Ile de France. Nous avons été suivis sur Paris par d'autres organisations syndicales...

Nos interpellations auprès des différentes directions mais aussi du Siège de La Poste ont d'abord porté leurs fruits sur la DOTC Paris Sud. Celle-ci s'est engagée pour ses personnels des centres de distribution, PPDC et PIC à maintenir leur pouvoir d'achat pour l'année 2009/2010 en leur remboursant des frais de transport. Même si ceux-ci utilisaient leur véhicule personnel. Seule condition : Travailler tout ou partie sur des horaires de nuit (De 21h à 6h du matin). Les Postiers auraient juste à remplir l'imprimé en cochant la case sans justificatif. La poste leur verserait alors 50% de l'équivalent d'une carte orange correspondant à la zone couvrant le trajet entre leur domicile et le lieu de travail.

Pour la CFDT, il était inconcevable que les agents de la DOTC Nord ne bénéficient pas des mêmes avancées que les agents de la DOTC Sud. Mais surtout la PIC de Gonesse devait s'aligner sur la PIC de Wissous. Nous avons donc fait le forcing auprès des différents interlocuteurs tant locaux, que départementaux, que nationaux. Et nous avons été entendus. Les agents de la DOTC Paris Nord bénéficieront des mêmes mesures que celles mises en place sur la DOTC Paris Sud. Gonesse et Wissous seront donc logées à la même enseigne !!!

Aujourd'hui, notre combat se poursuit. Ces nouvelles mesures ne règlent pas la totalité du problème. Notamment pour les agents de jours de Gonesse et de Wissous puisque cette première mesure écarte les agents de la 6h/13h, de la mixte et de la 13h/20h. Mais aussi pour la totalité de la PIC de Lognes.

Une harmonisation des PIC doit s'effectuer rapidement. Il est impératif que vous, postiers et postières de la PIC de Lognes bénéficiiez des mêmes modalités que celles mises en place à Gonesse et à Wissous. Dans un premier temps, tout agent travaillant tout ou partie entre 21h et 6h du matin doit bénéficier de remboursements de frais de transport, même s'il utilise son véhicule personnel. C'est en ce sens que nous continuons d'agir. Nous ne relâchons pas la pression et réclamons une audience tant locale que départementale.

En attendant une pétition circulera sur la PIC , signez la massivement !!!

La CFDT, c'est FAIRE !!!